

7. Accueillir des parents ayant des troubles psychiques

Parmi les parents présentant des troubles psychiques, certains bénéficient d'un suivi, d'autres ne disposent d'aucune prise en charge ou se trouvent en rupture de soins.

Leur venue en espace de rencontre peut dépendre d'une ordonnance du Juge des enfants, parce qu'il y a eu un placement ou d'une ordonnance du Juge aux affaires familiales. Ce sont des situations qui demandent à tous, enfants, parents et intervenants, de s'adapter.

L'espace de rencontre peut être le seul espace du maintien du lien enfant-parent. Ce maintien demande du temps et mobilise des ressources d'inventivité, de créativité pour décaler les enjeux et prendre en compte chacun dans l'ici et maintenant. Il y a des traversées à accompagner, des limites au-delà desquels il n'est pas possible d'aller, et des rencontres qui se mettent en place de façon chaleureuse et ont des effets structurants d'après-coup.

Nous proposons lors de cette formation de partager ces situations, les émotions très fortes qu'elles suscitent, pour réfléchir sur des modalités d'accueil spécifiques ou non, les mettre au travail et coconstruire des postures professionnelles étayées et renouvelées.

Objectifs de formation :

- Comprendre l'histoire de ces parents, les structures psychiques particulières, leurs besoins notamment dans l'accueil
- Comprendre la place des enfants et leurs besoins notamment dans l'accueil,
- Situer les possibles en espace de rencontre et lors des visites en présence d'un tiers : enjeux, accompagnements et limites,
- Développer une posture professionnelle permettant d'accueillir la complexité de ces familles et de proposer un cadre sécurisant

Compétences professionnelles visées :

Professionalisation des intervenants : meilleure connaissance du dispositif, adaptation et développement des postures professionnelles aux situations complexes rencontrées.

Programme :

1. **Approche des différentes structures psychiques et représentations de la maladie mentale et des parents porteurs d'un trouble psychiatrique.**
2. **La place de l'enfant** : comment peut-il se construire dans ce type de rencontre ? Quel est l'intérêt de venir voir ce parent ?
3. **La question du bannissement.**
4. **Le travail en espace de rencontre** : objectifs spécifiques pour ces situations, quel travail d'accompagnement et/ou d'étayage ? Comment travailler avec l'enfant à partir de cette étrangeté du parent ?

Durée :

2 jours soit 14 heures de formation

Public concerné :

Intervenants en espace de rencontre ou dans un lieu désigné par un juge et accueillant des parents présentant des troubles psychiques.

Prérequis :

Un diplôme niveau 4, 5 ou 6 dans le domaine social, accompagnement familial, psychologique, juridique et/ou une expérience professionnelle équivalente en espace de rencontre

Formateurs :

- Psychologues, médiateurs familiaux, travailleurs sociaux, responsables ou intervenants en espace de rencontre
- Experts connaissant bien le dispositif

Méthodes et outils pédagogiques :

- Méthodes : participative et expositive
- Échanges et apports théoriques à partir de supports pédagogiques (textes, vidéos)
- Pratiques professionnelles : études de cas, mises en situation, travaux de groupes à partir de questions apportées par les participants et les intervenants.

Modalités d'évaluation :

- Questionnaire avant et après la formation
- Bilan stagiaires et formateurs à la fin du stage et à 6 mois

Dates, lieux et tarifs :

Formation en INTER : dates et lieux en fin de catalogue et en INTRA sur demande

En inter :

- Tarif adhérent : 570€/stagiaire pour les 2 jours
- Tarif non-adhérent : 665€/stagiaire pour les 2 jours
- Tarif étudiant sans prise en charge de l'employeur : 250€/stagiaire pour les 2 jours

En intra :

- Tarif adhérent : 1200€/jour + frais de déplacement des formateurs
- Tarif non-adhérent : 1450€/jour + frais de déplacement des formateurs

Renseignements et inscriptions :

FFER Formation – Mail : formation@ffer.org

Inscription en ligne : <https://catalogue-ffer.dendreo.com/>